

Testing en ligne: Aspects déontologiques



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

Richard Locas, c.o.
Chargé d'affaires professionnelles
et réglementaires

RAPPEL DU MANDAT D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

- Assurer la protection du public
- Compétences et intégrité des professionnels
- Contrôle de l'utilisation des titres réservés
- Contrôle de la pratique d'activités réservées
 - L'utilisation des instruments psychométriques n'est pas réservée, mais certaines activités d'évaluation le sont.

ENCADREMENT DÉONTOLOGIQUE

- Codes de déontologie des ordres professionnels
- Normes spécifiques d'utilisation du testing en psychologie et éducation
- Normes émises par les éditeurs de tests
- Normes particulières des ordres professionnels
- Enjeux déontologiques

CODES DE DÉONTOLOGIE DES ORDRES PROFESSIONNELS

Règles déontologiques	OCCOQ	OPQ	OCRHA
Pratique selon les normes et règles de l'art de la profession	X	X	X
Consentement libre et éclairé	X	X	X
Transmission d'information ou rapport à un tiers	X	X	
Transmission des données brutes de tests psychométrique	X	X	
Compréhension suffisante des faits	X		X
Valeur relative des résultats des différents outils utilisés.			X
Interprétation et recommandation fondé sur l'expérience du professionnel	X	X	
Protection de l'emploi des outils utilisés		X	X
Droit d'accès à l'information	X	X	X



CODES DE DÉONTOLOGIE DES ORDRES PROFESSIONNELS

Règles déontologiques	OCCOQ	OPQ	OCRHA
Limites inhérentes aux instruments et interprétation prudente des résultats		X	

NORMES SPÉCIFIQUES DE L'UTILISATION DU TESTING EN PSYCHOLOGIE ET ÉDUCATION

12.13 Preuves de validité et de fidélité

12.15 Interprétation de données générées par un ordinateur

13.18 Documentation complète pour l'administration et la correction des tests utilisant l'informatique ou le multimédia

14.7 Preuve du lien entre les scores et les possibilités de succès pour le poste

14.9 Preuve de la validité basée sur le contenu d'un tests

NORMES ÉMISES PAR LES ÉDITEURS DE TESTS (PEARSON)

- **Niveau de qualification A :**
 - Aucune qualification spéciale n'est requise pour commander ces produits.
- **Niveau de qualification B :**
 - Les tests peuvent être achetés par les individus avec :
 - Une maîtrise en psychologie, éducation, ergothérapie, orthophonie, assistance sociale, ou dans un domaine étroitement lié pour l'utilisation prévue de l'évaluation, et une formation formelle dans l'administration, la notation, et l'interprétation éthiques des évaluations cliniques.

NORMES ÉMISES PAR LES ÉDITEURS DE TESTS (PEARSON)

- **Ou**
 - Une certification avec un abonnement complet à une organisation professionnelle telle que l'Association Canadienne des Orthophonistes et Audiologistes (ACOA), l'Association Canadienne des ergothérapeutes (ACE), l'Association des Consultants et Conseillers en santé mentale, Psychométriciens et Psychothérapeutes de l'Ontario (ACCPPO), l'Ordre des orthophonistes et des Audiologistes du Québec (OOAQ), l'Ordre des Ergothérapeutes du Québec (OEQ) ou d'un autre organisme nord-américain tel que l'American Counselling Association (ACA), l'American Educational Research Association (AERA), le Council for Exceptional Children (CEC), le National Council on Measurement in Education (NCME), l'American Speech-Language-Hearing Association (ASHA) ou l'American Occupational Therapy Association (AOTA), qui requièrent une formation et l'expérience pertinente dans le domaine de l'évaluation.
- **Ou**
 - Un diplôme ou une licence pour pratiquer dans le secteur des soins de la santé ou soins paramédicaux.
- **Ou**
 - Une formation supervisée formelle en santé mentale, orthophonie, ergothérapie, et/ou une formation éducative spécifique pour évaluer les enfants, ou dans le domaine du développement des nourrissons et enfants, et une formation formelle dans l'administration, la notation, et l'interprétation éthiques des évaluations cliniques.

NORMES ÉMISES PAR LES ÉDITEURS DE TESTS (PEARSON)

- **Niveau de qualification C :**
 - Les tests avec un niveau de qualification C requièrent un haut niveau d'expertise dans l'interprétation des tests, et peut être achetés par les individus avec :
 - Un doctorat en psychologie, éducation, ou dans un domaine étroitement lié pour l'utilisation prévue de l'évaluation, et une formation formelle dans l'administration, la notation, et l'interprétation éthiques des évaluations cliniques.
- **Ou**
 - Une licence ou certification par l'Ordre des Psychologues provincial pour pratiquer dans votre province dans un domaine lié à l'achat.
- **Ou**
 - Une licence ou certification par l'Ordre des Psychologues provincial pour pratiquer dans votre province dans un domaine lié à l'achat.
- **Ou**
 - Une certification avec un abonnement complet à une organisation professionnelle telle que la Société Canadienne de Psychologie (SCP), le Répertoire Canadien des Psychologues Offrant des Services de Santé (RCPOSS), l'Ordre des Psychologue du Québec (OPQ), l'Association Québécoise des Psychologues scolaires (AQPS), ou d'un autre organisme nord-américain tel que l'American Psychological Association (APA) qui requièrent une formation et l'expérience pertinente dans le domaine de l'évaluation.

NORMES PARTICULIÈRES DES ORDRES PROFESSIONNELLES

- Différents guides de pratique ou lignes directrices pouvant être rédigés par les ordres.
- OCCOQ
 - Adoption par le Conseil d'administration de l'Ordre des « Normes de pratique du testing en psychologie et en éducation »
 - Guide d'évaluation en orientation
 - Guide de rédaction de rapport
 - Guide en tenue de dossiers

ENJEUX DÉONTOLOGIQUES

- **Protection des renseignements personnels**
- **Consentement libre et éclairé**
- **Accessibilité aux résultats**
- **Effets de discrimination**
- **Testing en présentiel**
- **Testing à distance**
- **Preuve d'identification**
- **Utilisation des rapports informatisés**
- **Facteurs d'incohérence des réponses**
- **Responsabilité du professionnel face à la qualité métrologique du test**